

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 12 décembre 2024

Effectif du Conseil : 29

Présents : 21

Absents excusés : 6

Absents : 2

Procurations : 4

Sens du Vote

Pour : 25

Contre : 00

Abstention : 00

Par suite d'une convocation en date du 10 décembre 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Jeudi 12 décembre à 18h40** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Daniel CANGO, Christopher GERAN, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Louis-Jules DARES, Virginie GUILLAUME, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGO, Luigi LANCASTRE, Aline TOI.

Absents excusés : Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Sonia JEREMIE-CAMALET, Gaston GERAN, Esther JEREMIE AMBRAISSE, Jennifer LINON.

Absents : Alexandre CLAIRY, Pierrot TAURUS.

Procurations : Marie-Pierre DARLY donne procuration à Jacqueline TASSIUS, Joël LANCASTRE donne procuration à Daniel CANGO, Sonia JEREMIE-CAMALET donne procuration à Ernand BOULON, Gaston GERAN donne procuration à Aline TOI.

Secrétaire de séance : Anne-Marie CANGO

N° de délibération : 05
Date de transmission
en préfecture :
19 DEC. 2024

Adhésion au dispositif « Plan cantine 2024-2027 »

Monsieur le Maire expose :

Vu le courrier d'information du préfet de la région Guadeloupe et du directeur de la CAF transmis aux communes de la Guadeloupe le 10 juin 2024 afin de les informer de la mise en place du « plan cantine »

Vu la proposition du Maire de faire entrer dans le « plan cantine » l'école élémentaire du Bourg.

Considérant que, les services de l'État, le rectorat, la caisse d'allocations familiales et l'Agence Régionale de Santé ont lancé un dispositif expérimental à l'échelle de la Guadeloupe, intitulé « plan cantine 2024-2027 », qui a pour objectif d'aider les communes à structurer l'offre périscolaire des écoles élémentaires ;

Considérant que, les enjeux de la pause méridienne au sein des écoles sont nombreux outre la qualité de l'alimentation mise à disposition des enfants, qui poursuit des objectifs d'ordre sanitaire comme la lutte contre l'obésité, ce temps soulève des enjeux d'ordre éducatif, la qualité de la pause méridienne, ainsi que l'accompagnement socio-éducatif qui s'y déploie sont en effet essentiels à

la lutte contre les risques de décrochage scolaire, ce temps opérant une césure essentielle entre les deux demi-journées d'éducation ;

Considérant qu'en ce domaine, et pour ce qui concerne les écoles, l'action des communes est essentielle, elle se trouve cependant freinée, en Guadeloupe, par des facteurs de divers ordres qui réduisent leur capacité à garantir le meilleur accueil des élèves entre midi et deux, révélés par le faible recours à la PARS (prestation accueil et restauration scolaire) sur le territoire ;

Considérant que pour aider les communes à structurer et optimiser leur offre d'accueil, les services de l'État ont décidé de mettre en œuvre un programme spécifique en Guadeloupe, individualisé et adapté à chaque situation, que ce dispositif vise à permettre aux communes de déployer, dans une école pilote, un plan d'actions spécifique visant à lever l'ensemble des freins pouvant être identifiés dans la prise en compte des enfants ;

Considérant qu'à cet effet, un baromètre d'évaluation de quatre données a été conçu, permettant d'opérer un diagnostic sur la base duquel pourront être déployées des actions :

- **Pilier éducatif** : liaison du temps scolaire et méridien ;
- **Pilier socio-culturel** : qualité des activités proposées aux enfants durant la pause méridienne ;
- **Pilier alimentaire** : qualité de l'accueil et des repas servis ;
- **Pilier bâtiminaire** : adaptation des locaux aux usages de la pause méridienne.

Considérant qu'après l'évaluation réalisée au sein de l'école élémentaire du Bourg portée en annexe de la présente délibération, suivi d'une présentation de ces résultats au sein du conseil municipal ainsi qu'au sein du conseil d'école, cette délibération a pour objet d'engager la commune dans la mise en place des actions recommandées dans le cadre du « plan cantine » sur les quatre piliers précédemment cités ;

Considérant qu'afin d'améliorer la qualité du temps de pause méridienne au sein de l'école élémentaire, les services de l'État, le rectorat, la caisse d'allocations familiales et l'agence régionale de santé mettront en place à partir de l'année 2025 des sessions de formation, des temps de concertation entre les équipes éducatives et d'animation qu'ainsi que lorsque cela s'avérera nécessaire et à la suite d'une étude complémentaire, un accompagnement financier ;

Considérant qu'à la suite de l'exposé du maire et aux résultats de l'évaluation du « plan cantine » et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de suivre les propositions suivantes, réparties sur les quatre piliers du dispositif :

- **Pilier éducatif** : le « plan cantine » recommande de mettre en place plus régulièrement des échanges entre l'équipe périscolaire et l'équipe enseignante pour présenter les activités périscolaires mais aussi pour faire le point sur le suivi des enfants.
- **Pilier socio-culturel** : le « plan cantine » recommande la mise en place d'un kit pédagogique accompagné de formations pour renforcer l'accompagnement des équipes
- **Pilier alimentaire**
- **Pilier bâtiminaire** : le « plan cantine » recommande de réaliser un diagnostic sonore pour évaluer la résonance dans le bâtiment de restauration.

Le Conseil municipal

Où l'exposé du Maire,

Au regard des recommandations,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : De suivre les propositions réparties sur les quatre piliers du dispositif « Plan cantine ».

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les autorisations, les conventions, les demandes de subvention à la mise en place du dispositif « Plan cantine ».

Article 3 : D'inscrire sur le budget de l'exercice 2025 les crédits nécessaires à la participation communale.

Article 4 : De libérer les agents communaux pour leur permettre d'assister aux formations prévues sur les piliers.

Article 5 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, à Mme la Comptable publique, au Rectorat, à la CAF et à l'ARS.

Pour expédition conforme

Le Maire

 
Jules OTTO

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le **20 DEC. 2024**

BILAN DE L'ÉVALUATION DE L'ÉCOLE PARFAIT TALBOT À VIEUX HABITANTS POUR LE PLAN CANTINE

Nom de l'évaluateur : **Melly UFENS**

Nb d'élèves :

Nb de demi-pensionnaires : +/- 80

Equipe animation école :

Equipe animation commune : 5 (dont 1 homme)

Equipe animation association :

PILIER EDUCATIF

indicateurs	Continuité temps scolaire et pause méridienne (procédure éducative)	La qualité de l'accueil	Information des usagers	Coordination entre l'éducatif et le pédagogique (contenu pédagogique)
1	aucune passation entre l'enseignant et l'animateur n'est formalisée	les enfants attendent plus de 15 minutes avant d'être prise en charge par les équipes de cantine	Aucune information générale n'est transmise aux parents	pas d'échanges entre les équipes pédagogiques et périscolaires
2	La passation entre l'enseignant et l'animateur est formalisée	les élèves n'attendent moins de 15 min	les menus sont affichés, une charte existe, les parents sont prévenus en cas de difficultés	un échange avec l'équipe pédagogique existe et les activités d'animation sont connues des enseignants
3	les objectifs éducatifs sont partagés	les élèves sont accompagnés dans le lieu de restauration ou d'activité	Le projet de la restauration est présenté et validé par le conseil d'école	il existe un projet partagé école - temps méridien
4	les élèves à besoins particuliers sont pris en charge de façon adaptée	un temps d'activité et/ou d'activité adapté est proposé	des réunions de régulation entre les équipes éducatives et périscolaires sont organisées au moins 1 fois par trimestre	inscrit dans le temps long, permet l'implication des familles et des partenaires éducatifs du territoire
Total	8			
Commentaires	Les animateurs interagissent avec les enseignants en cas de problème avec un élève. Les animateurs échangent et rendent compte surtout à M. BORA, responsable de la caisse des écoles de la Ville.			

PILIER ALIMENTAIRE

Indicateurs	Alimentation équilibrée	utilisation de la plateforme "ma cantine"	Intégration des produits locaux dans les menus	Actions visant à réduire le gaspillage alimentaire
1	compétences internes : Manque de personnel dédié ou d'outils ou de connaissances pour valider l'équilibre des repas servis	non inscrite	aucun produit local n'est intégré aux menus à cause de l'inadéquation des marchés publics.	aucune action mise en place contre le gaspillage alimentaire
2	accès aux fiches techniques : Présence de fiches techniques accessibles, suivi de tous et possiblement modifiables pour suivre les recommandations nutritionnelles	inscrite mais ne l'utilise pas	intégration occasionnelle de produits locaux dans les menus. L'offre est insuffisante.	Action de sensibilisation du personnel et des convives mise en place
3	variété des produits : Présentation d'au moins 7 légumes différents sur 20 repas (non féculents)	la cantine est inscrite et le gestionnaire réalise sa télédéclaration annuelle	intégration régulière de produits locaux notamment grâce au programme d'éducation alimentaire, aux marchés publics adaptés aux petits producteurs, à l'allotissement et à la procédure de gré à gré.	Mise en place des actions contre le gaspillage : ajustement du grammage des portions servies, dons de repas chauds ...
4	qualité relationnelle avec les convives : Bonne communication avec les convives (retour possible), présentation des menus à thème, boîte à avis/idées et participation des convives en commission de menus	la cantine tend vers une alimentation plus qualitative et durable, et travaille sur les 5 mesures de la loi EGALIM	intégration régulière de produits locaux et recueil de la réceptivité des enfants et de leurs parents quant à l'intégration de produits locaux dans les menus	Développement des mesures anti-gaspillage : pesée de la nourriture non consommée, développer le don alimentaire, ...
Total	7			
Commentaires	La cuisine centrale élabore les menus avec une diététicienne. Une commission de menus est constitué (composé du Directeur de la caisse des écoles, du responsable de la restauration, d'un élu et de représentant de parents d'élèves). Le cuisinier passe dans les écoles quand il peut.	Ne sait pas.	La cuisine rencontre des difficultés à s'approvisionner en produits locaux, car les fournisseurs du territoire ne sont pas en capacité de répondre aux marchés publics.	Les portions sont adaptées à l'appétit des enfants. La cantine travaille en flux tendu donc il n'y a pas de restes.

PILIER SOCIO-CULTUREL

indicateurs	Projet d'animation	Formation	Tarification	Education alimentaire et développement durable
1	Les élèves ne bénéficient pas d'activités encadrées par des animateurs	aucune compétence, ni formation n'est demandé aux personnel d'encadrement	mise en place d'une tarification unique	aucune action de sensibilisation n'est mise en œuvre
2	des activités sont proposées aux enfants	Les animateurs sont formés et certains ont le BAFA	aucun barème modulé n'est mis en place	Le projet propose un axe EDD : des actions ponctuelles d'éveil au goût et aux aliments sont proposées aux élèves
3	Le projet d'animation est élaboré voire co-construit avec les enfants et intégré dans le PEDT (communauté éducative)	Les animateurs connaissent les objectifs du projet et les mettent en œuvre	mise en place d'une barème modulé sans tarification sociale	des journées thématiques mettant en valeur certains aliments ou des ateliers d'éducation alimentaire (avec producteurs, nutritionnistes ou diététiciens)
4	le projet d'animation est évalué dans le cadre du PEDT	les animateurs sont capables d'évaluer, de réguler et d'adapter le projet aux besoins des enfants	mise en place d'une barème modulé avec tarification sociale	Un programme d'action en faveur d'une alimentation saine et durable et de la pratique d'une activité physique est mise en place tout au long de l'année
Total	8			
Commentaires	Les animateurs proposent des activités aux enfants (jeux de balles, cerceaux, activités manuelles, activités autour des temps forts de l'année...) en dépit de tout projet pédagogique ou d'animation annuel. Chaque animateur fait en fonction de ses aptitudes. L'équipe d'animation dispose d'une salle pour stocker du matériel et a accès aux salles de classe et à la BCD (bibliothèque) en cas de besoin. Le matériel est généralement fourni par la mairie, mais il arrive que certains animateurs complètent par leurs propres moyens. Les animateurs ont le droit d'utiliser du matériel de la classe. Possibilité pour les animateurs d'organiser un temps de retour au calme dans les salles de classes.	Les animatrices sont pour la plupart des agents polyvalents de la Ville qui n'ont pas ou sont en cours de formation (BAFA). Seul l'animateur (homme), un jeune en stage de formation (BPJEPS AAVQ), se professionnalise dans les métiers de l'animation.		Des animations faisant intervenir des professionnels sont organisées par l'école sur le développement durable, mais pas d'actions concrètes pendant la pause méridienne. Quelques animatrices évoquent l'écologie dans le cadre d'activités manuelles, en incitant à la réutilisation de matériaux... Il s'agit plutôt d'un manque de moyen que d'un réel projet autour du développement durable.

PILIER BATIMENTAIRE

indicateurs	L'espace d'accueil et d'hygiène	L'espace de restauration	L'espace d'animation	Conditions d'accueil
1	Les locaux sont exigus, vétustes et mal entretenus	L'espace de restauration est situé dans un local difficile d'accès, vétuste et d'une contenance insuffisante	L'espace d'animation est une simple pièce isolée des salles de classes sans matériel pédagogique dédié	Dans la mise en place des activités proposées, aucune attention n'est portée aux contraintes environnementales (pluie, soleil)
2	Les locaux sont vétustes mais maintenus dans un bon état d'entretien et de fonctionnement	L'espace de restauration est accessible, propre et bien entretenu	L'espace d'animation dispose de quelques ouvrages et objets ludiques	une démarche de recherche de solution est mise en place
3	Les locaux sont modernes et adaptés et prennent en compte les enfants à besoin particulier	L'espace de restauration est situé dans une zone accessible, bien aérée et disposant d'un espace adéquat à l'effectif des élèves	L'espace d'animation comporte du matériel pédagogique de qualité et se situe dans une zone bien aérée et bien isolée	des solutions ponctuelles sont mises en œuvre
4	Les locaux sont neufs et/ récemment. Ils disposent des meilleurs caractéristiques environnementales et sont entretenus plusieurs fois/ jour	L'espace de restauration répond aux normes environnementales, phoniques et d'hygiène les plus récentes	L'espace d'animation se situe dans des lieux adaptés avec de nombreux ouvrages et objets ludiques s'inscrivant dans le respect du projet pédagogique de l'accueil	des solutions pérennes sont mise en œuvre pour prendre en compte ces contraintes climatiques
Total	12			
Commentaires	L'école est récente	Le réfectoire étant situé en hauteur, il n'est pas accessible aux élèves à mobilité réduite (aucun à dénombrer). Le réfectoire est spacieux, bien aménagé et décoré, cependant la résonnance rend le lieu pénible. Le réfectoire est équipé de brasseurs d'air, mais les agents ne savent pas s'ils fonctionnent (coupure d'électricité le jour de la visite).	Avec un accès aux classes, les animateurs disposent d'espace de répis.	

Synthèse des résultats :

<u>axe 1 : EDUCATIF:</u>	<u>8</u>	A CONSOLIDER
<u>axe 2 : ALIMENTAIRE:</u>	<u>7</u>	EN BONNE VOIE
<u>axe 3 : SOCIO CULTUREL:</u>	<u>8</u>	A CONSOLIDER
<u>axe 4 : BATIMENTAIRE :</u>	<u>12</u>	OBJECTIFS ATTEINTS

Si indicateur < 4 lire : A REVOIR

Si 4 < indicateur < 8 lire: EN BONNE VOIE

Si 8 < indicateur < 12 lire: A CONSOLIDER

SI indicateur > 12 lire: OBJECTIFS ATTEINTS

Commentaire général :

Les services en charge de la pause méridienne de Vieux-Habitants offrent des prestations correctes. Des efforts peuvent être faits en matière de formation du personnel d'animation pour favoriser le bien-être de tous (élèves et personnel).